L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 2 JUIN 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN. 2 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Sons, à l'entrepot Mississippi, rue Fulton, entre Julie et St. Joseph,—Cow Peas.

Par M. W. Newman, au No. 63 de la rue de la Douane—grand assortiment de bottes et souliers.

Vins, Liqueurs, Installations de bureau. —Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

La convention républicaine.

La convention républicaine qui vient de siéger dans la salle de la Chambre des représentants dont elle s'est emparée avec le sans gêne qui caractérise le parti de l'usurpation, n'avait d'autre objet que la nomination de délégués à la convention nationale républicaine qui doit se réunir le 14 juin à Cincinnati pour choisir les candidats présidentiels.

Les différentes factions radicales de l'Etat qui sont prêtes à se déchirer quand il s'agit du partage des places, ont fait patte de velours et, après deux journées employées à mettre un peu d'ordre dans le chaos, elles sont parvenues, mercredi, à organiser la convention d'une façon permanente et à accomplir l'objet de sa mission : le vote de résolutions et la nomination des délégués.

Kellogg, Warmoth, Packard, Pinchback ont pu suffisamment contrôler leurs clans respectifs pour éviter une bagarre. Pinchback, Kellogg et Packard ont été, par compromis, désignés comme délégués *at large*, et W. G. Brown a été élu contre Jim Lewis comme quatrième délégué. Puis chaque district congressionnel a nommé ses délégués.

Quant aux résolutions, elles forment un gombo mêlé de grands principes, de félicitations au parti républicain, de vœux pour le choix d'un candidat honnête et capable à la présidence, vœux qui jurent avec les compliments donnés plus loin à Grant, de souhaits pour l'établissement d'un bon système de finances, pour la punition de la fraude (les bons apôtres !) de demandes d'allocations et de protection pour les intérêts locaux, et elles aboutissant à la conclusion suivante.

Les délégués n'ont d'autres instructions que de présenter et soutenir les résolutions, mais ils restent libres en ce qui concerne le choix des candidats. Cette liberté a, il est vrai, deux correctifs dans les compliments adressés à Grant et à Morton. Ces deux résolutions de remerciements sont séparées d'une façon assez significative par une résolution qui dénonce l'assassinat de centaines d'unionistes éminents, le massacre de milliers de citoyens de couleur inoffensifs, qui déplore le fait que presque tous les Etats du Sud soient revenus sous le contrôle des rebelles, et que le Congrès soit composé en grande partie d'ex-chefs confédérés, etc., etc.

Après le vote des résolutions, qui ne méritent pas que nous nous y arrêtions, et la nomination des délégués, des discours ont été prononcés par Pinchback, Packard, Warmoth et Michael Hahn.

Pinchback avait dans son discours de Nashville, fait une invitation aux conservateurs, leur donnant à entendre qu'ils pourraient obtenir une partie du vote de couleur. Voyant que sa proposition était tournée en ridicule, il est rentré au bercail radical, et il prévoit que cela finira par l'emploi de la violence. Mais les blancs perdront leurs travailleurs, dit-il, car ceux-ci ne pouvant livrer bataille quitteront le pays.

Packard voit les choses couleur de rose dans la famille radicale, qu'il croit toute-à-fait unie. Le parti a la majorité et ses adversaires ne peuvent l'emporter par des moyens loyaux. Assurément, si les moyens loyaux sont ceux qu'emploient les radicaux, c'est-à-dire le bureau des retours, le recensement et les faux certificats fabriqués à la Douane, les démocrates n'ont rien de semblable à leur disposition. M. Packard a terminé en exprimant la confiance que les nominations à la prochaine convention seraient l'orgueil du parti. Comment donc! Il s'agit de compléter l'illustre pléiade qui compte déjà Warmoth et Kellogg, Pinchback et Antoine, West comme sénateur, Sypher, Morey, Darrall et autres étoiles congressionelles.

Warmoth a été modeste comme il convient à un transfuge repenti, il a promis de soutenir les choix du parti.

Le discours final de Michael Hahn a été le bouquet de cette effusion d'éloquence. Il a convert tout le monde de fleurs en commençant par lui-même ; il n'aime pas qu'on oublie qu'il a été le premier gouverneur usurpateur en Louisiane.

Puis, la cérémonie s'est terminée par un vote de remerciements au président de la convention, le juge Taylor Beattie.

Hélas ! quand nous voyons des noms jadis honorés et respectés, comme ceux de Beattie et de Williamson, accolés à ceux de la tourbe des carpet-baggers et des intrigants blancs et noirs qui composent l'état-major radical, nous trouvons qu'il y a là un affligeant symptôme de défaillance morale chez des hommes, dont on avait droit d'attendre plus de courage, plus de dignité et plus de persévérance.

Mais quelques rénégats de plus ou de moins ne sauveront pas le parti radical. La mesure de ses iniquités est comble et ceux que le misérable appât d'une place, attachés à sa fortune chancelante, succomberont avec lui, car ils ont assumé leur part dans la responsabilité de ses méfaits et ils ne pourront plus se laver de cette tâche.

Somme toute, les travaux de la convention qui vient de siéger, n'ont rien en de remarquable. Les meneurs républicains ne sont montrés si conciliants les uns envers les autres que parce qu'ils sentent la faiblesse de leur parti et la nécessité de s'entendre. Mais rien ne garantit que leur union survivra à la convention prochaine chargée du choix des candidatures.

PEABODY NORMAL SEMINARY. — Nous avons reçu une invitation pour assister aux exercices de fin d'année de cet établissement d'éducation pour demoiselles, exercices qui auront lieu samedi soir. Nous remercions le professeur Lusher, agent du fonds Peabody, de son attention.

POUR BORDEAUX. — Nous recommandons aux personnes qui désirent aller en France la barque "Comtesse Duchatel" qui est un clipper des plus rapides et de haute réputation, commandé par le capitaine Charles Dupont. Ce nom, qui est un des plus estimés dans la marine marchande française, inspire toute confiance. Une traversée en cette saison, sur un tel navire, ne peut être qu'une chose fort agréable. La Comtesse Duchatel partira le 10 juin et prendra quelques passagers de toutes classes. S'adresser à bord devant la rue Huitième ou chez Mr U. Basetti, rue Peters 70.

GRANDE BAISSE DE PRIX.—Le Magasin Rouge, au coin des rues Royale et Dumaine, annonce une grande réduction dans le prix de ses chaussures. Comme ces prix étaient déjà très modérés nous présumons que la baisse est réellement énorme et nous engageons le public à profiter de cette occasion extraordinaire de bon marché. L'assortiment du Magasin Rouge est fort riche et l'on est sûr d'y trouver les chaussures qu'on préfère.

Le jury international de l'Exposition du Centenaire a commencé ses travaux, et les divers groupes sont dès à présent à l'œuvre pour examiner les sections respectives qui leur sont assignées. Une dépêche spéciale nous annonce que les jurés présidés à la section des produits chimiques se rendront demain mardi, à 10 heures, dans le département français ; le département des vins et liqueurs français recevra jeudi, 1er juin, à la même heure, la visite des membres du jury.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

Informations pour le Comité Congressionnel.

Nous renouvellons la recommandation que nous avons déjà faite à tous les bons citoyens de fournir au comité congressionnel, qui siége à l'hôtel St-Charles, par l'intermédiaire de son président, le général R. L. Gibson, tous les faits et toutes les informations de nature à faciliter sa mission, qui est de rechercher les abus ou les fraudes qui peuvent avoir été commis dans les divers départements fédéraux à la Nouvelle-Orléans. Une note écrite contenant le fait, la date et les noms, avec les adresses des témoins, est le meilleur mode à employer pour la transmission de ces informations. Il importe d'accumuler les preuves pour aider le comité à établir, ce qui est déjà de notoriété publique, la corruption qui existe dans la plupart des rouages de l'administration fédérale.

Comité Congressionnel d'enquête.

Séance de deuil, 1er juin.

Le comité entre en séance à onze heures, sous la présidence de l'honorable R. L. Gibson.

Présents, messieurs Gibson, New, Vance, Reilly, Stevenson, Conger, Woodburn et Darrall.

Absent, Mr. Blackburn, parti la veille pour Washington où l'appelait un télégramme de l'honorable Heister Clymer, président du comité sur les dépenses du Département de la guerre. Nous apprenons qu'il avait été décidé en séance exécutive que messieurs Vance, démocrate, et Woodburn, républicain, partiraient dans l'après-midi pour Coushatta, paroisse Rivière Rouge, pour faire une enquête relativement à la tentative d'assassinat dirigée contre le pseudo-sénateur Twitchell.

Le premier témoin appelé est

LE COLONEL B. HUNT,

surintendant du revenu intérieur du Tennessee, du Kentucky, de l'Alabama, de la Louisiane et du Mississippi. M. J. R. Cobb était mon prédécesseur ; M. John Fulton occupe maintenant la place que j'occupais. Le 20 février 1875, les distributeurs de whiskey tentèrent de me corrompre ; la proposition en fut faite à Jackson, Miss., par M. Walsh, de Louisville, ami que j'en fus informé par l'homme qui, sur le train, me dit qu'il se nommait Walsh et qu'il était distillateur de la Nlle-Orléans. Walsh me dit qu'il avait essayé d'acheter, par le sénateur West, quelque chose d'étrange ; que West lui avait répondu qu'il ne savait rien de moi, sinon que j'étais ami de Bristow. Walsh ajouta que le whiskey faisait gagner beaucoup d'argent à St-Louis, et que son ami McDonald et qu'il désirait s'entendre avec moi sur la manière d'arranger les choses à la Nlle-Orléans, surtout pour sa distillerie.

Les distilleries de la Nouvelle-Orléans passaient à mon prédécesseur de $12,000 à $14,000 par mois ; il voulait conclure le même arrangement avec moi. Je permis à Walsh de parler sans accepter ou repousser sa proposition ; quand il s'arrêta, je lui dis que je ne me proposais pas de voir qui que ce fût et que si les distillateurs de la Nlle-Orléans pouvaient fabriquer du whiskey conformément à la loi, ils étaient libres de le faire. Walsh me répondit que cela lui était impossible et qu'ils seraient obligés de cesser la distillation.

Durant mon séjour à la Nlle-Orléans, je fus, avec Mr Bell, à la distillerie de Walsh, mais n'y découvris aucune erreur qui justifiât une saisie. Je partis alors pour Louisville ; j'y rencontrai encore Walsh, au Galt House. Il me demanda si je me rappelais notre conversation ; je lui répondis que je m'en souvenais, mais qu'il n'en résulterait rien.

Le lendemain, je partis pour Lexington, suivi de Walsh ; celui-ci vint, le lendemain, à mon bureau, à Lexington, et y fit de nouveau allusion à la proposition que j'avais entendu à notre première rencontre, je le repoussai encore. Walsh, qui n'était pas découragé, me fit observer qu'il était très difficile d'aborder certaines gens, qu'il avait eu beaucoup de peine à s'entendre avec Steadman. Le lendemain, Mr. Tompkins, commis en chef, me remit une dépêche par laquelle le commissaire du revenu intérieur me priait pour la Nouvelle-Orléans ; je répondis au commissaire qu'il était important que je le visse avant d'aller à la Nouvelle-Orléans. Je fus à Washington et informai le commissaire de ce qui s'était passé.

Je revins ici, accompagné de mon commis, Tompkins, avec l'intention de renvoyer les gardiens de magasins et les jaugeurs, qui n'étaient pas au mouvement. N'ayant pu trouver dans la ville des hommes tels qu'il m'en fallait, j'allai chercher au Kentucky ceux auxquels je savais pouvoir me fier. Après l'entrée en fonctions des nouveaux officiers à la distillerie Casey-Walsh (c'était en été) la moyenne de l'augmentation de capacité de la distillerie, en cinq jours, fut d'environ 950—100 gallons par boisseau—ce qui indiquait le vol de plus d'un gallon sur chaque boisseau. J'en informai les autorités ; la distillerie fut assessée $20,000, d'après mon rapport, et saisie pour non paiement. Elle est fermée depuis.

M. John Cockrem était percepteur du revenu intérieur à cette époque, mais tout le whiskey était pris de l'entrepôt. J'avais deux gardiens à la distillerie, l'un demeurant à la Nlle-Orléans, l'autre était du Kentucky, et devait être relevé le 1er juillet ; vers la fin de juin il s'en retourna au Kentucky, car tout le whiskey avait été enlevé de l'entrepôt. Le whiskey était enlevé, apparavant, à raison de cinquante barils par semaine. Je ne puis pas tout d'abord, comprendre pourquoi on l'avait enlevé ; trois jours plus tard la distillerie fut saisie et il ne resta rien au gouvernement. Je m'expliquai, dès ce moment, la disparition des barils. La distillerie ne pouvait être saisie lége demeurant avant l'époque où elle le fut. On ne me donna pas la raison de l'empressement qu'on avait mis à enlever le liquide. Il nous a toujours semblé, à Mr Tatton, surintendant actuel, et moi, qu'il y avait là quelque chose d'étrange, et nous avons pensé que Walsh avait été averti de la saisie. La distillerie fut offerte en vente ; à la seconde fois, elle fut adjugée au gouvernement, aucune autre enchère n'ayant été reçue.

(La séance est suspendue par Mr Gibson, qui présente au comité le capitaine Hall, commandant de la disposition des membres le yacht Julia pour aller examiner les jetées. L'invitation est acceptée, mais la date de la visite n'est pas fixée.)

Le témoin continue : Walsh m'offrit $12,000 à la condition que je resterais éloigné de la Nouvelle-Orléans. Je n'ai pas essayé de m'assurer si, comme l'avait dit Walsh, mes prédécesseurs s'étaient laissé corrompre. Je renvoyais deux jaugeurs qu'on a trouvé bien à persuader ; j'apprenda qu'on leur donna immédiatement des places à la Douane. Ces jaugeurs sont W. F. Todd et Patrick Harman. Mon prédécesseur était Mr Cobb. Pignore s'il fut destitué pour cause, mais je sais qu'on lui avait demandé sa démission et qu'il a été gardé en place grâce à une influence. Si mon J. Flatow, actuellement député du percepteur du revenu intérieur, fut, avant qu'il eût obtenu cet emploi, déclaré coupable de n'avoir pas tenu ses livres convenablement. Il était marchand de tabac en feuille. A mon retour à la Nouvelle-Orléans, l'emmenai deux jaugeurs qui me firent découvrir que les jaugeurs d'ici faisaient payer vingt-cinq cents les timbres des rectificateurs et de marchands de liqueurs en gros ; le prix qu'autorise la loi est de dix cents seulement. Ces jaugeurs furent destitués.

Contre-examen. — Vers le 16 mars 1875, je fis part, verbalement, au secrétaire Bristow et au commissaire Douglas de l'offre de Walsh ; il n'y eut pas de rapport écrit à ce sujet. Les fraudes commises par les distilleurs n'auraient pas pu avoir lieu sans la connivence des gardiens de magasins et des jaugeurs ; je renvoyai ceux-ci dès que j'acquis la certitude que le gouvernement était volé. J'ai connu un officier qui, quoique accusé de s'être vendu, est toujours en place, mais je n'en connais pas qui, déclaré coupable soit conservé. Lorsque je parlai à MM. Bristow et Douglas des offres de Walsh, je leur répétai ce que ce dernier m'avait dit au sujet de mes prédécesseurs et de M. Cockrem, mais je ne sache pas qu'on ait essayé de s'assurer, par une enquête, si les assertions de Walsh étaient fondées ; s'il y avait eu enquête je l'aurais su par ma position officielle.

Lorsque le comité se réunit de nouveau sur la motion de Mr. Reilly, de la Pennsylvanie, il entre en séance exécutive.

L'honorable Gibson annonce alors aux membres de la presse que la séance exécutive ne serait pas levée de la journée.

LE STEAMER CAMÉLIA. — *Arrangements d'été.*—Nous référons les visiteurs de la côte du Lac aux nouveaux arrangements d'été de ce steamer favori, dont les départs auront lieu comme suit : Tous les lundis et jeudis à l'arrivée du train de 10 1[2 du matin, les mardis à l'arrivée du train de 4 heures du soir ; les mercredis à l'arrivée du train de 9 heures du matin, les vendredis et samedis à l'arrivée du train de 4 heures du soir et les dimanches à l'arrivée du train de 7 1[2 heures du matin. Le Camélia fera des excursions régulières, partant tous les dimanches après le train de 7 heures 1[2 du matin et les mercredis après le train de 9 heures du matin, revenant dans la soirée du même jour. Ces changements sont importants en ce qu'ils ont été faits pour la convenance du public.

☞ Une chose incroyable est la ferrière réduction de prix qui vient d'être faite sur les chaussures au Magasin Rouge, au coin des rues Royale et Dumaine.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Délégués radicaux à la Convention nationale de Cincinnati.

Après des discussions sans fin et deux séances de pugilat, la convention radicale nègre, présidée par Mr. Beatbie, ex-conservateur et un blanc, s'est décidé à nommer les illustres délégués qui doivent représenter la Louisiane à la Convention nationale de Cincinnati.

Voici les noms des élus :

Pour l'Etat en général, P. B. S. Pinchback, S. B. Packard, W. G. Brown et W. P. Kellogg.

1er District et congressionnel.— W. J. F. Loan, C. J. Adolphe.

2nd. District—Henry Demas, de St-Jean-Baptiste, R. H. Chadburne, de St-Charles.

3ème District- C. B. Darrall, de Ste-Marie, P. Landry, d'Ascension.

4ème District—G. L. Smith, de Caddo, G. T. Kelso.

5ème District—David Young, de Concordia, Geo. B. Hamblett, de Ouachita.

6ème District— C. E. Nash, J. H. Burch, de Baton-Rouge.

La délégation est presque unanimement en faveur de Morton, et l'influence du Boss Packard, qui penche du côté de Conkling, est à peu près anéantie.

Le conseil des propriétaires.

Le conseil des propriétaires fonciers s'est réuni vendredi dernier soir, dans la Grunewald, sous la présidence de Mr Archibald Mitchell.

Celui-ci a soumis au conseil une communication des avocats employés par la compagnie du chemin de fer du Pacifique, adressée aux avocats des propriétaires fonciers, dans laquelle ils demandent leur autorisation pour que le procès en litige soit décidé par la Cour Suprême dans le courant du mois de juin, ou au commencement du mois de juillet.

La question ayant été mise aux votes, il a été décidé à l'unanimité que les propriétaires n'avaient pas de faveur à accorder à la compagnie du chemin de fer du Pacifique et que, conséquemment, ils laisseraient la loi avoir son cours.

Mr D. P. Scanlan a présenté ensuite la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité, avec ordre de la présenter au Conseil municipal :

Attendu que la Législature de 1871 a imposé, par l'acte 30, aux propriétaires fonciers un contrat onéreux avec la compagnie Mexican Gulf Ship Canal, pour le desséchement ; attendu que la taxe imposée par ces actes est injuste, particulièrement pour les propriétaires de terrains sur lesquels il n'y a ni bâtisses ni améliorations d'aucune sorte, qui sont obligés de payer une taxe au-dessus de la valeur intrinsèque de ces terrains ; attendu que la personne à laquelle ce contrat a été transféré, W. Van Norden, a fait à la ville la proposition de lui vendre et lui transférer ses droits et ses privilèges ; et attendu que le Conseil municipal a offert au dit Van Norden la somme de $300,000 pour l'abandon de tous ses droits, mais que ce dernier réclamait de notre part des concessions ; en conséquence, il est

Résolu par le conseil central de l'Union des propriétaires fonciers, que nous approuvons l'offre du conseil municipal, mais que nous sommes opposés à ce qu'il passe toute autre concession à Mr Van Norden et qu'il se laisse imposer la manière dont le contrat doit être mis à exécution.

Après l'adoption de cette résolution, le conseil est entré en séance exécutive et s'est ajourné peu après.

Premier club auxiliaire démocratique du cinquième ward.

On verra dans nos colonnes d'annonces que l'assemblée régulière mensuelle du premier club auxiliaire démocratique du cinquième ward doit avoir lieu ce soir, à la salle du club, rue Remparts, entre Toulouse et St-Pierre.

La séance sera très importante, et il est urgent que tous les membres soient présents.

La campagne politique a commencé maintenant pour tout de bon, et chaque ward doit y rester digne de ce nom a des devoirs à remplir.

Il ne convient pas de se croiser les bras et de déplorer ensuite le triste résultat du jeu des intrigues des politiqueurs de profession.

Ceux qui ont des intérêts à défendre doivent agir eux-mêmes et non pas s'en rapporter à d'autres pour cela. C'est surtout aux marchands, au travail et à ceux qui, en général, montrent trop d'indifférence lorsqu'il s'agit de politique, que nous nous adressons en ce moment.

Nous leur demandons de secouer leur apathie, au nom de la Louisiane, qui a besoin d'un gouvernement honnête et de réformes sérieuses, et au nom de leurs intérêts politiques.

Il ne s'agit pas seulement de patriotisme : c'est aussi une question de dollars et de cents.

Qu'on se le dise !

Petit incendie.

Vers onze heures et demie, avant-hier soir, le feu s'est déclaré dans la cuisine de la maison située à l'angle des rues Hainpson et Broadway, mais a été éteint presqu'immédiatement par la police avec l'aide de quelques citoyens. Les dégâts ne sont pas considérables.

Comme la bâtisse n'est pas habitée, il est plus que probable que le feu est l'œuvre d'un incendiaire.

Prix au piège.

Un certain F. E. Long, s'est laissé séduire avant-hier soir par les charmes de trois syrènes de terre ferme, noires comme des bêches, qui l'ont conduit dans leur repaire, rue Dryades, où elles l'ont dépouillé de $616 en billets de banque.

Long a poussé des hauts cris et a appelé la police à son secours. Les trois donzelles ont été arrêtées, mais l'argent est introuvable.

Le contrat pour la suppression des incendies.

Nous avons dit que plusieurs membres du Bureau des assureurs avaient chargé messieurs Benedict et Horner, avocats, d'intenter un procès au Conseil municipal, devant la Cour Supérieure de District, pour contraindre la vi le à annuler le contrat qu'elle venait de renouveler à l'Association des Pompiers pour la suppression des incendies dans le premier, le second, le troisième et le quatrième district. Nous apprenons avec plaisir que le procès a été abandonné, toutes les Compagnies d'assurance s'étant retirées, sauf la Compagnie des Marchands.

Cour de Circuit des Etats-Unis.

Mr Semmes, avocat des défendeurs dans le premier procès de whiskey, a demandé hier une nouvelle audition de cause en ce qui regarde Mr W. G. James, en allégiant qu'il a de nouvelles preuves à fournir.

Le juge a refusé d'accorder la requête.

Arrestation d'un meurtrier.

On se souvient peut-être que le 2 janvier dernier, une femme de couleur nommée Annie Kinckley a été tuée d'un coup de poignard par un nègre du nom d'Ernest Pépé, alias Chas. Smith, dans une salle de bal, à l'encoignure des rues Delord et Remparts.

Le meurtrier avait réussi à s'échapper et avait disparu ; mais il semblerait qu'il a pensé qu'on avait oublié son crime et qu'il pouvait se montrer sans danger, car il a osé revenir à la Nouvelle-Orléans.

Le caporal Beasler de la police métropolitaine, l'a arrêté hier soir, à l'angle des rues Baronne et Commune et l'a conduit au poste central.

On a trouvé un pistolet dans la poche de l'assassin.

Coup de couteau.

Hier après midi vers six heures, une difficulté est survenue entre deux jeunes gens nommés James McFadder et James Foley, à l'angle des rues Port et Moreau.

Le premier a reçu un coup de couteau à la tête et a été dangereusement blessé.

L'agresseur a été arrêté et incarcéré au poste de police du cinquième precinct.

Accusés de complicité dans une tentative d'homicide.

Nous avons raconté que dans une querelle survenue entre Wm. Bateman et un jeune homme de dix-huit ans, nommé Timothy Maloney, le premier avait été dangereusement blessé d'un coup de couteau à la poitrine.

Hier dans la journée, Joseph McCarty et Michel McMitty ont été arrêtés à l'encoignure des rues Gravier et Bolivar, accusés de complicité dans cette tentative d'homicide.

Pour le pénitencier de Baton-Rouge.

Hier après-midi, vingt-six condamnés sont partis sous bonne escorte, par le steamer Pargoud, pour le pénitencier de Baton Rouge.

Le terme de ces honnêtes industriels varie de quatorze ans à six mois. Il n'y a pas un seul cas de meurtre ou d'homicide.

TEMPERATURE.—1er Juin 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	77	25
Midi.....	88	31
3 P. M.....	88	31
6 P. M.....	83	28

—On annonce que le ministre des affaires étrangères en Belgique a demandé l'interdiction d'une grande procession qui devait avoir lieu dimanche à Bruges, pour le rétablissement du pouvoir temporel du pape.

—Samedi 13 mai, Pie IX, né le 13 mai 1792, a atteint sa quatre-vingt-quatrième année.

Voici le moment. Si vous avez besoin de chaussures profitez de l'occasion que vous offre le Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

LE NOUVEAU GRAND VIZIR.—L'ex grand vizir Mahmoud Pacha, qui a fait tant de mal à son pays, vient enfin de céder sa place à un personnage qui possède toutes les qualités dont était dépourvu son prédécesseur. Rouchdi Pacha justifie complètement ce proverbe bien familier en Turquie : "Bon comme du pain." Il est parvenu à l'âge de 70 ans sans se faire un ennemi. Il a été cinq fois grand vizir et plusieurs fois Séraskier—ou ministre de la guerre.—Entré fort jeune dans la carrière des armes, il s'est élevé, degré par degré, jusqu'au plus haut grade.

Rouchdi pacha parle et écrit toutes les langues et c'est à lui qu'est due toute la législation militaire de la Turquie.

Par son caractère ferme et conciliant, par la variété de ses connaissances et par sa longue pratique des hommes et des affaires, il est digne de figurer dans les conférences politiques les plus épineuses, à côté des hommes d'Etat les plus éminents.

(*Figaro*).

LES CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES A L'ÉTRANGER.—Nous lisons dans la *Patrie* du 18 mai :

On revient aujourd'hui sur une question fort importante au point de vue de notre commerce extérieur, soulevée dans les derniers temps de l'Empire et que les événements politiques empêchèrent d'être résolue. Nous voulons parler de la création de chambres de commerces françaises à l'étranger.

Voici, à ce sujet, l'avis formulé par nos grands centres industriels :

Le commerce français trouverait évidemment dans cette institution des avantages incontestables. Mais la diversité des situations et des intérêts rendrait plus ou moins restreint des négociants français établis sur tel ou tel point rendraient difficile une organisation uniforme et des mesures générales. En conséquence, il serait bon de ne tenter l'expérience que dans certains ports de mer ou grands centres commerciaux français ; par exemple : en Europe : Londres, Saint-Pétersbourg, Madrid et Constantinople ; en Asie : Calcutta, Batavia, Singapour et Bombay ; en Afrique ; Alexandrie, le Caire et Maurice ; en Amérique : New York, la Nouvelle-Orléans, San-Francisco, la Havane, Vera-Cruz, Caracas, Port-au-Prince, Rio-Janeiro, Bahia, Montevideo, Buenos-Ayres, Valparaiso et Lima.

Les membres de ces chambres seraient choisis parmi les négociants français les plus distingués par leur mérite personnel et l'importance de leurs affaires. L'organisation serait, à peu de choses près, celle des Chambres de Paris ; leurs attributions consultatives seraient les mêmes et s'exerceraient sous la présidence, de droit, du consul.

Nous ajouterons que le ministre des affaires étrangères a été saisi de la question dans le sens que nous indiquons.

CORPS LÉGISLATIF FRANÇAIS.—La Chambre a nommé ses commissions mensuelles. La nouvelle commission d'initiative parlementaire se compose de MM. Fonjade, Spuller, Duclaud, Manoury, Fréminet, Lockroy, Bernier, Georges Périn, Duvaux, Gailly, Constans, Gilliot, de Sonnier, Trystan, Dupouy, Varambon, le comte de Douville-Maillefeu, Lacroix, Devoncoux, Jean-Casit Périer, Parsy et Blandin.

La commission d'initiative sénatoriale se trouve composée des dix-huit sénateurs dont les noms suivent :

MM. Daguenet, de Lareinty, Péray, Lacomme, Oscar de Lafayette, Oudet, Cazot, Charles Brun, Hérold, Jobard, Batbie, général Robert, général d'Andigné, Bourbeau, Audiffret-Pasquier, Bonafous, Bertauld et Humbert.

A la séance de la Chambre des députés, du 17 mai, le président, M. Grévy, annonce que M. Fayot, nommé sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, résigne ses fonctions de questeur.

M. de Cassagnac monte à la tribune : il se plaint de certains actes du ministère dont il refuse d'admettre la légalité et lance pression sur l'esprit des citoyens appelés à prendre part aux élections législatives du 21 mai.

Le ministre de l'intérieur répond que le programme ministériel renferme au premier rang la liberté électorale ; puis, parlant des changements de maires auxquels avait fait allusion M. de Cassagnac, il déclare que cette mesure a été réclamée par l'opinion publique. Après la réponse du ministre, M. Dufaure dépose une requête du procureur général de Paris afin d'autoriser des poursuites contre un des membres de la Chambre.

M. Grévy donne suite au ministre de la justice du dépôt de la requête du procureur général tendant à obtenir l'autorisation de poursuites contre M. Rouvier. Les bureaux seront prochainement convoqués pour en délibérer.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur les propositions d'amnistie.

M. Haudry d'Asson prend la parole pour combattre ces propositions.

—Il est question au Sénat d'une demande d'explications qui serait portée à la tribune de cette Assemblée par M. de Franclieu au sujet des mots "espérances factieuses" employé dans la dernière circulaire du ministre de l'intérieur pour qualifier les espérances des partis à l'époque de la révision.

—Le 16 mai—M. Eugène Rodorer, l'un des chefs de la maison de vins de champagne, est mort hier, universellement regretté dans ce pays. L'administration de la maison passe aux mains de M. Louis Roderer fils.

—Marseille, 16 mai—Je vous écrivis il y a quelques jours qu'un employé du chemin de fer, détenu à Aix, venait d'hériter de 1,100,000 francs d'un parent éloigné.

Cet employé, nommé Pierre Cabirol, prévenu d'attentat à la pudeur, a comparu devant la Cour d'assises qui l'a acquitté. Pierre Cabirol n'a plus sur les bras un procès pour cette belle succession.

UNE LETTRE DE CHARLOTTE CORDAY.—Le boulevard Saint-Germain va faire disparaître l'immeuble de la rue de l'Ecole-de-Médecine portant les numéros 18 et 20. C'est là qu'habitait Marat.

C'est dans un petit réduit situé au fond de la cour, et qui existe encore, que Charlotte Corday pénétra le 13 juillet 1793, à sept heures du soir, pour poignarder ce fougueux tribun.

Voici un document bien curieux, très peu connu, et dont l'original est renfermé aux Archives nationales, carton W, No 82. C'est la lettre de Charlotte Corday, lettre de dernier adieu adressée à son père le 16 juillet 1793.

Nous avons respecté scrupuleusement l'orthographe de l'original :

Pardonnez moi mon papa, d'avoir disposé de mon existence sans votre permission. J'ai vengé bien d'innocentes victimes, j'ai prévenu bien d'autres désastres. Le peuple un jour, désabusé, se réjouira d'être délivré d'un tyran. Si j'ai cherché à vous persuader que je passais en Angleterre, c'est que j'espérais rester l'incognito, mais je m'i reconna l'impossibilité. Jespère que vous ne serés point tourmenté. En tout cas je crois que vous aurés des défenseurs à Caen, j'ai pris pour défenseur Gustave Doulcet, un tel attentat ne permet aucune défense c'est pour la forme.

Adieu mon cher papa, je vous prie de m'oublier ou plutôt de vous réjouir de mon sort, la cause en est belle. J'embrasse ma sœur que j'aime de tout mon cœur, ainsi que tous mes parents. N'oubliés pas ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

C'est demain à huit heures que l'on me juge.

Ce 16 juillet.

—On causait de l'allocation d'un traitement aux conseillers municipaux.

—Voyons, dit M. X...., qu'est-ce qu'un conseiller municipal !.... C'est avant tout un administrateur. Or, s'il n'a jamais eu de fortune, il n'a pas pu apprendre à administrer. S'il en a eu, et s'il n'a pas su l'administrer, c'est qu'il est un mauvais administrateur !

—Qu'il mais s'il a su garder sa fortune !

—Oh ! alors.... il n'a pas besoin d'appointements !

Dame !....

—S'il faut en croire un journal médical, le *Medical Press and Circular*, l'autopsie faite dernièrement du corps d'un aliéné du Prestwich Asylum aurait mis au jour non moins de 1,841 objets trouvés dans l'intérieur, savoir : 1,649 clous de cordonnier, 6 clous sans tête de quatre pouces, 19 clous de trois pouces, 8 clous de deux pouces et demi, 18 clous de deux pouces, 40 clous d'un demi pouce, 7 clous de trois huitièmes de pouce, 30 clous de bois, 5 clous de cuivre, 9 boutons de cuivre, 20 boucles, 1 épingle, 14 morceaux de verre, 10 petits cailloux, 3 morceaux de ficelle, 1 morceau de cuir long de trois pouces, 1 aléne américaine.

A quoi s-t-on reconnu que l'aléné était américaine ?

—Le *Journal de Rouen* raconte l'amusante historiette suivante, mais qui paraît bien un peu invraisemblable.

Un propriétaire des environs de Bernay, occupé dans son verger d'un travail pendant lequel sa montre pouvait le gêner, prit la précaution de la retirer et de la déposer sur l'herbe.

La vache d'un voisin qui passait non loin de là se rapproche du bijou, et le travailleur l'aperçut trop tard, mais assez tôt pour la voir avaler la montre et la chaîne, le tout en or.

Aujourd'hui, paraît-il, un procès est intenté au propriétaire de la vache ; quel sera le jugement à intervenir ?

—La commission du budget a reçu avis que le gouvernement consentait à la suppression du crédit de 30,000 fr., affecté au cinquième poste de maréchal de France, poste vacant depuis la condamnation de Bazaine.

Il n'y aura donc plus officiellement, à partir du 1er janvier 1877, que quatre maréchaux de France.

—L'Université de Zurich a, dans ces dix dernières années, conféré le grade de docteur à treize dames qui ont fait leurs études dans sa Faculté de Médecine, et à deux autres dames le grade de docteur en philosophie ; trois autres dames enfin ont obtenu le diplôme de professeurs scientifiques spéciaux.

Salle du Comité Démocrate de Paroisse.

PAROISSE D'ORLÉANS.

A une assemblée du Comité tenue dans la soirée du 30 mai 1876, le préambule et les résolutions suivantes ont été adoptés :

Attendu qu'il est d'une importance vitale d'obtenir, à la prochaine campagne, la coopération de tous les votants démocrates et conservateurs,

Il est résolu que chacun des clubs centraux des wards de cet e paroisse procèdera au nouvel enregistrement des votants démocrates et conservateurs de son ward ; que cet enregistrement sera inscrit sur un double jeu de livres, du 5 au 20 juin inclusivement, sous la surveillance de commissaires désignés par les présidents des clubs centraux ou élus par les clubs centraux ;

2° Les présidents des clubs centraux nommeront en les clubs étiront des commissaires qui s'occuperont de la révision des livres d'enregistrement, du 21 au 25 juin inclusivement, et, dès le devoir sera de délivrer un certificat d'enregistrement à chaque votant dûment enregistré.

3° Chaque club central transmettra au comité de paroisse, vers le 29 juin, une copie de l'enregistrement dûment revu.

4° Aucun votant ne pourra se faire enregistrer à moins qu'il ne produise des papiers d'origine attestant qu'il a été reconnu comme votant par deux votants respectueux du ward où qu'il ait activement mis en ordre depuis le dernier enregistrement.

5° Le 30 juin, il sera procédé, dans chacun des wards, à l'élection des officiers du club central : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier ; il sera procédé, également, à l'élection de deux délégués au comité de paroisse.

Les bureaux seront ouverts de 7 heures du matin à 8 heures du soir, et personne ne pourra voter à moins qu'il n'ait été dûment enregistré comme votant du ward.

P. MALOCHÉE, Président.
WILLIE EVEN, Vice-Président.

Les Présidents des divers Clubs Centraux de Ward auront à prendre immédiatement des mesures pour mettre à exécution les clauses ci-dessus.

E. L. BOWER, Secrétaire.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MM. les Sociétaires sont prévenus que l'Assemblée générale trimestrielle, qui devait avoir lieu le Dimanche, 4 Juin, à 4 heures du soir, a Hibernia Hall, sera remise à Dimanche, 11 Juin, à 4 heures du soir, pour la seconde lecture des amendements proposés à la Convention.

Par ordre du président, J. SCHWEITZER, L. SIMON, Secrétaire.

7juin—2f

GRAND PIQUE-NIQUE!

DONNÉ PAR LA
SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE
DE
ST-MAURICE

Dimanche, 11 Juin 1876,

Dans l'Habitation Derville-Lozes, PRÈS DES ABATTOIRS.

Programme

1. Grande Sortie et Procession avec Musique de la Société, à 10 heures A. M.
2. Jeux, Course, Loterie et Amusements divers.
3. Le soir, Grand BAL CHAMPETRE sur une immense Plate-forme.
4.